

Local Rules

Hors limites. Les hors limites est défini par les murs, les clôtures bordant le parcours et la ligne entre les points côté parcours des piquets blancs (au niveau du sol) et/ou le bord côté des lignes blanches. Une balle est hors limites uniquement quand elle est toute entière à l'extérieur de la lisière du parcours.

Out of bounds. Out of bounds is defined by walls and fences bordering the course and the inside of white stakes or lines. A ball is out of bounds when all of it is out of bounds.

Obstructions inamovibles

Toutes les routes et chemins sur le parcours, même si ils ne sont pas recouverts de surface artificielle, sont considérés comme des obstructions inamovibles.

> Immovable obstructions (Rule 24-2)

> All roads and paths on the course, even if not artificially surfaced, are treated as immovable obstructions from which free relief is allowed.

Terrain en réparation

Terrain en réparation comprend toute partie du terrain désignée comme telle par le comité et/ou déterminée par les lignes blanches ou des piquets bleus.

Les crevasses dans le sol dans la zone générale, les ornières profondes faites par les véhicules et engins, les ravines dans les bunkers.

> Ground under repair.

G.u.r. includes any area defined by the committee and or defined by white lines or blue stakes, artificial and sunken drains, ravines in bunkers and deep ruts caused by vehicles are ground under repair.

Penalty areas.

Les zones à pénalité à gauche des trous 2,8 et 10, marquées par les piquets rouges, sont définies sur un seul côté et s'étendent à l'infini.

The red penalty areas to the left of holes 2, 8 and 10 are marked by red stakes on one side only and extend to infinity.

Ditches and drainage areas which do not usually contain water and are not marked by red stakes or lines are part of the general area.

Les fossés et les zones de drainage qui ne contiennent généralement pas d'eau et ne sont pas marqués par des piquets ou des lignes rouges font partie de la zone générale.